C/2025/2752

8.5.2025

# Avis à l'attention de BOUYERI, Mohammed (alias Abu Zubair; alias Sobiar; alias Abu Zoubair), du Parti communiste des Philippines, y compris la «Nouvelle armée du peuple» (NAP), de l'Ejército de Liberación Nacional («Armée de libération nationale» ou «ELN»), du Parti/Front révolutionnaire de libération du peuple (Devrimci Halk Kurtuluş Partisi-Cephesi) (DHKP/C), et du «Sendero Luminoso» – «SL» («Sentier lumineux»), inscrits sur la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent la position commune 2001/931/PESC du Conseil relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme ainsi que le règlement (CE) nº 2580/2001 du Conseil concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

(C/2025/2752)

Les informations figurant ci-après sont portées à l'attention de BOUYERI, Mohammed (alias Abu Zubair; alias Sobiar; alias Abu Zoubair), du Parti communiste des Philippines, y compris la «Nouvelle armée du peuple» (NAP), de l'Ejército de Liberación Nacional («Armée de libération nationale» ou «ELN»), du Parti/Front révolutionnaire de libération du peuple (Devrimci Halk Kurtuluş Partisi-Cephesi) (DHKP/C), et du «Sendero Luminoso» – «SL» («Sentier lumineux»), personne et groupes visés à l'annexe de la décision (PESC) 2025/207 du Conseil [1] et à l'annexe du règlement d'exécution (UE) 2025/206 du Conseil [2] du 30 janvier 2025 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre de la personne et des groupes susmentionnés sur la base de motifs d'inscription modifiés. La personne et les groupes concernés sont informés qu'ils peuvent adresser au Conseil, **avant le 19 mai 2025**, une demande en vue d'obtenir les motifs envisagés pour le maintien de leur désignation, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne (à l'attention de: COMET désignations)
Secrétariat général
RELEX.1
Rue de la Loi/Wetstraat 175
1048 Bruxelles/Brussel
BELGIQUE/BELGIË
Courriel: sanctions@consilium.europa.eu

[1] JO L, 2025/207, 30.01.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2025/207/oj.
[2] JO L, 2025/206, 30.01.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2025/206/oj.